#### Lutte contre le bruit et fédéralisme

Société suisse do Coustique. Cercle Bruit

Bienne, le 30 avril 2009

Dimitri Magnin Bureau dongénieurs Monay et Associés à Lausanne

#### Lutte contre le bruit et fédéralisme

- . Fédéralisme
- Autorités compétentes dans la lutte contre le bruit
- . Exemples mettant en évidence les avantages et les inconvénients de ce système

# Fédéralisme (1)



# Fédéralisme (2)



# Fédéralisme (3)

#### 2636 communes

#### Fédéralisme (4)

Env. 7.5 mio. depabitants

# Fédéralisme (5)

Env. 15 mio. dopreilles

## Fédéralisme (6)

#### " Principe:

 les compétences doivent être attribuées au niveau le plus bas où elles peuvent être exercées efficacement

#### Autorités compétentes (1)

Exécution Routes OFEFP Lutte contre le bruit batiments Exécution Inst. industrielles et artisanales, inst. de tir civiles, isolation acoustique, aménagement du territoire Création Coordination Méthodologie de droit de l'exécution P Exécution Chemins de fer Exécution Aéroports civils Bases acoustiques Exécution Aéroports militaires Citoyens, médias, tribunaux, Parlement, gouvernement, bureaux d'ing LFEM Acoustique/lutte Exécution Places d'armes et contre le bruit de tir militaires Conseils spécialisés Relations publiques

Fig. 3.9
Répartition des différentes tâches de la lutte contre le bruit entre les divers acteurs.

Source : Lutte contre le bruit en Suisse . état actuel et perspective, cahier de lænvironnement n° 329, OFEV 2002

# Autorités compétentes (2)

" Application uniforme de la législation

" Autonomie des autorités dæxécution

# Autorités compétentes (3)

- " Application uniforme :
  - . égalité de traitement
  - . vision globale

- " Autonomie:
  - . tenir compte des particularités locales
  - . autorités « proches » des problèmes

## Autorités compétentes (4)

 Capacité des autorités dœxécution (cantons, communes) en ressources humaines et en compétence technique

"Seuil critique pour un métier de spécialiste

## Autorités compétentes (4)

- "Bureaux dongénieurs:
  - . Activités sur plusieurs cantons avec des approches parfois très différentes
  - . Autorité dapplication avec méthode particulière et spécifique
  - . Données disponibles variables

## Exemples (1)

- Art. 9 OPB (utilisation accrue des voies de communication) - définition du seuil de perception :
  - . Valeurs comme seuil de perception :

```
" 0.6 dB(A)
" (é 15 % dagugmentation du trafic)
" 1 dB(A)
" (é 26 % dagugmentation du trafic)
" 3 dB(A)
" 6 .
```

- . Dépend du type de bruit : route Ñtrain (?)
- . Jurisprudence contradictoire selon les cantons

#### Exemples (2)

- Art. 29 . 31 OPB : aménagement du territoire et permis de construire :
  - . Quels types de mesures de protection contre le bruit sont acceptés et à quelles conditions sont octroyés les assentiments ?
  - . Exemple:
    - " bâtiment avec ventilation mécanique de type double-flux (label Minergie)

#### Exemples (3)

- " Assainissement ferroviaire :
  - . compétence : CH OFT
  - . sauf isolation des bâtiments : cantons
  - concept dœxécution développé par Cercle Bruit

#### Exemples (4)

- " Assainissement routier :
  - . compétence : CH, canton
  - Manuel dossainissement mis au point par la Confédération (OFEV-OFROU) en concertation avec les cantons

#### Exemples (5)

- " Etablissement public
  - constat effectué dans les années 90 : nombreuses plaintes et absence donne méthode doévaluation
  - . besoin donne méthode simple (autorité de contrôle) et uniforme
  - élaboration de la directive « Détermination et évaluation des nuisances sonores liées à l'exploitation des établissements publics »
  - . Cercle Bruit Romand -> Cercle Bruit Suisse

#### Exemples (6)

- " Bruit de chantier
  - . directive fédérale sur le bruit des chantiers
  - . constat : difficulté dapplication
  - . manuel dcapplication. Cercle Bruit
  - . contrôle des chantiers (communes ?)

## Exemples (7)

- " OSL: son et laser
  - domaine très sensible proche des seuils de danger pour la santé
  - . application très irrégulière selon les cantons
  - . révision récente peu soutenue au niveau des autorités dexécution
  - résultats probables : réduction des activités des cantons dans ce domaine et donc diminution de la protection de la population

#### Exemples (8)

- Norme SIA 181. Protection contre le bruit dans le bâtiment
  - domaine situé entre le droit public (art. 32 OPB) et le droit privé (norme SIA)
  - . application très irrégulière selon les autorités
  - révision récente (2006) de la norme qui devient le domaine réservé de spécialistes

#### Exemples (9)

- " Bruit hors annexe OPB

  - Mise au point doun document avec des méthodes doévaluation simples selon les principaux types de bruit

#### Exemples (10)

- " Formation
  - . Journées SSA et Cercle Bruit
  - . Aspan , SANU õ
  - . Acousticien dipl. SSA

#### Proposition

" Utiliser le dB(suisse):

. dB(vaud)

dB(zurich)

dB(tessin)

. dB(ville)

dB(campagne)

. Õ .

#### En conclusion

- Pour profiter pleinement des avantages du système fédéral :
  - Les règles (lois, normes, õ) doivent être élaborées au niveau le plus général, mais en sœassurant que les autorités dœxécution ont les moyens (personnel et techniques) de les appliquer
  - Il est nécessaire de prévoir un processus de mise en oeuvre qui tienne compte des différents niveaux dexécution et deapplication